



Communiqué de Presse

Projet de transfert de la cotation vers Euronext Growth

Le Conseil d'administration de HF Company a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire des actionnaires qui sera convoquée le 11 juin 2021, le projet de transfert des titres de HF Company du marché Euronext Paris vers le marché Euronext Growth Paris.

Motifs du transfert :

Ce projet vise à permettre à HF Company d'être cotée sur un marché plus approprié à la taille de l'entreprise et à sa capitalisation boursière. Le transfert sur Euronext Growth Paris devrait permettre de bénéficier d'un cadre réglementaire mieux adapté aux PME et de diminuer les coûts liés à la cotation, tout en lui permettant de continuer à bénéficier des attraits des marchés financiers.

En outre, le transfert vers le marché Euronext Growth vise également à opérer un retour vers le référentiel comptable français pour l'établissement des comptes consolidés, et ce dès la publication des comptes semestriels au 30 juin 2021.

Modalités du transfert :

Sous réserve de l'approbation de ce projet par les actionnaires et de l'accord d'Euronext Paris, cette cotation par admission directe s'effectuera par le biais d'une procédure accélérée d'admission directe aux négociations des actions existantes de HF Company, qui cesseront concomitamment d'être cotées sur Euronext Paris. Aucune action nouvelle ne sera émise à l'occasion de ce transfert.

Conséquences du transfert :

Conformément à la réglementation, la société souhaite informer ses actionnaires de certaines des conséquences possibles d'un tel transfert :

- En termes d'information périodique :

- Les comptes annuels (comptes sociaux et consolidés), le rapport de gestion ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sur ces comptes seraient publiés au plus tard dans les quatre mois de la clôture (Règles d'Euronext Growth, art.4.2.1).
- Les comptes semestriels et un rapport d'activité seraient publiés au plus tard dans les quatre mois de la clôture (au lieu de 3 mois actuellement) avec examen limité par les commissaires aux comptes (Règles d'Euronext Growth, art.4.2.1). Ces modalités de publication des comptes semestriels prendraient effet dès les comptes semestriels au 30 juin 2021.
- Libre choix en matière de référentiel comptable (français ou IFRS) pour l'établissement des comptes consolidés. La société entend opter pour l'application du référentiel comptable français.

- En termes de protection des actionnaires minoritaires :

- Sauf dérogation, la protection des actionnaires minoritaires de la Société est assurée sur Euronext Growth par le mécanisme de l'offre publique obligatoire en cas de franchissement,

directement ou indirectement, seul ou de concert, du seuil de 50% du capital ou des droits de vote.

- Les sociétés cotées sur Euronext Growth ne doivent communiquer au marché en termes d'évolution de l'actionnariat que les franchissements de seuils (à la hausse ou à la baisse), des seuils de 50% et 90% du capital ou des droits de vote.
- Toutefois, tant le droit des offres publiques que les obligations de déclaration de franchissement de seuil et les déclarations d'intention applicables aux sociétés admises à la négociation sur un marché réglementé seront maintenus pendant trois ans à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché Euronext Growth.

- **En matière d'information permanente :**

- Euronext Growth étant un système organisé de négociation, la Société demeurera soumise aux dispositions applicables en matière d'information permanente du marché et plus particulièrement aux dispositions du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché (dit « règlement MAR »).
- En outre, les dirigeants (et personnes qui leur sont liées) de la Société demeureront soumis à l'obligation de déclarer les opérations qu'ils réalisent sur les actions et titres de créances de la société.

La société attire l'attention sur le fait qu'il pourrait résulter du transfert sur Euronext Growth une évolution de la liquidité du titre différente de celle constatée sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Au-delà de ce qui précède, HF Company veillera à maintenir la qualité des relations qu'elle a toujours cherché à établir avec ses actionnaires et investisseurs.

Calendrier prévisionnel du transfert (sous réserve de l'accord d'Euronext Paris)

11 juin 2021 : Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire de HF Company et Conseil d'Administration mettant en œuvre le transfert.

Si les actionnaires de la Société se prononcent favorablement sur le projet de transfert, l'admission sur Euronext Growth interviendra dans un délai minimum de 2 mois à compter de l'Assemblée Générale.

Dans le cadre de ce projet de transfert, la Société sera accompagnée par Gilbert Dupont en qualité de Listing Sponsor.

À propos d'HF Company : HF Company est un intégrateur de solutions technologiques dans l'univers de la maison connectée. Le Groupe est également leader mondial des solutions Broadband. HF Company est coté sur Euronext (compartiment C), labellisé entreprise innovante par Bpifrance (n°3723929/1) et éligible au PEA PME selon les critères définis par le décret du 4 mars 2014.



Prochain rendez-vous :
Publication du chiffre d'affaires du 1er trimestre, le 19 avril 2021 après Bourse

Contacts

HF Company

Tél : 02 47 34 38 38

Email : comfi@hfcompany.com

ISIN: FR0000038531 – Reuters: HFCO.LN Bloomberg: HFCO NM